



Fonds régions et ruralité (FRR) *Volet 2–Développement territorial*

Programme de soutien au développement artistique et au rayonnement des œuvres

GUIDE – APPEL À PROJETS 2026

CONTEXTE / OBJECTIFS

Dans le cadre de sa *Politique culturelle*, la MRC de La Matanie lance un appel à projets destiné à soutenir les artistes, artisans et auteurs locaux. Ce programme vise à aider ceux qui désirent approfondir leurs compétences, explorer de nouvelles avenues créatives ou renforcer leur réseau professionnel en participant à des salons, des expositions, des résidences d'artistes ou d'autres événements culturels. Il a pour objectif de permettre aux créateurs de La Matanie de gagner en visibilité, de développer des partenariats et d'élargir leur public au-delà des frontières de la région.

Ce fonds ponctuel et non récurrent de 3 000 \$ est financé grâce aux sommes résiduelles provenant de la vente à l'encan des œuvres associées à la Politique culturelle, auxquelles s'ajoute une contribution du Fonds régions et ruralité. Pour les trois premières années du programme, Béton Provincial participera également à l'initiative en finançant chaque année un des projets retenus.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté de la MRC de La Matanie de créer un environnement propice à l'innovation et à l'épanouissement des talents locaux, tout en stimulant la vitalité culturelle de la région.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les personnes résidant dans la MRC de La Matanie et détenant un NEQ, professionnelles ou en voie de professionnalisation dans un des secteurs artistiques et culturels suivants ; les organismes culturels ayant leur siège social dans La Matanie:

- Arts de la scène;
- Arts visuels et numériques;
- Histoire et patrimoine;
- Métiers d'art;
- Lettres et littérature.

Projets admissibles :

- Participation à des résidences artistiques;
- Ateliers de perfectionnement;
- Participation à des salons et foires professionnelles;
- Création et diffusion de nouvelles œuvres;
- Projets de collaboration artistique;
- Accompagnement en gestion de carrière;
- Développement numérique;
- Projets de recherche et documentation;
- Participation à des concours ou prix nationaux et internationaux.

Ces exemples illustrent différents types de projets admissibles qui soutiennent le développement professionnel, la formation continue, la visibilité et le rayonnement des artistes et créateurs de La Matanie.

Dépenses admissibles :

- Les frais liés à la formation ou l'accompagnement professionnel (honoraires);
- Les frais liés à la création artistique;
- Les frais de transport et d'hébergement (selon les barèmes de la MRC);
- Les frais d'inscription à un événement promotionnel (salon, foire, etc.);
- Les frais liés à un événement protocolaire, la remise de bourse ou de prix d'excellence;
- Les frais de recherche, de documentation et d'animation;
- Les frais d'acquisition de matériel ou de location nécessaires à la réalisation du projet.

Dépenses non admissibles :

- Les frais liés au fonctionnement régulier du demandeur ou liés aux levées de fonds;
- Le financement d'une dette ou d'emprunt;
- Les dépenses engagées avant le dépôt du projet ou d'un projet déjà réalisé;
- Les frais liés à l'acquisition, à la rénovation ou à la construction d'un bâtiment.

À noter que ce fonds ne vise pas à soutenir les mêmes projets que ceux pouvant être soumis dans le cadre du *Programme de soutien aux initiatives artistiques et culturelles* de la MRC.

Dépôt de la demande :

- Le formulaire de demande dûment complété;
- Tous documents pouvant contribuer à la meilleure compréhension possible du projet (ex : description de la formation ou de l'évènement, description des équipements demandés, etc.);
- Curriculum vitae et/ou portfolio de l'artiste.

Dates importantes :

- La date limite du dépôt des projets est le **16 octobre 2026 à midi**.
- L'annonce des gagnants aura lieu le 17 novembre 2026 lors du Rendez-vous culturel organisé par la Ville de Matane et la MRC de La Matanie.
- Le projet devra être réalisé avant le 1^{er} décembre 2027.
- Le bilan devra être déposé avant le 31 décembre 2027.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE FINANCEMENT

Comité de sélection

Un comité, mandaté par le conseil de la MRC de La Matanie, analyse les demandes et évalue les projets admissibles. Il transmet ensuite ses recommandations au Conseil qui prend une décision finale. Les bénéficiaires sont informés par écrit. Les demandes sont évaluées selon des critères pondérés. La distribution des sommes se fait en fonction des pointages les plus élevés, jusqu'à épuisement des montants disponibles.

Financement

La subvention couvre jusqu'à 100 % des dépenses admissibles, avec un maximum de 1 000 \$ par projet, jusqu'à épuisement des fonds.

Versement

Le financement accordé au projet est versé au promoteur en un seul versement, soit 100 % à la signature du protocole d'entente.

Obligations

Le bénéficiaire s'engage à mentionner la contribution de la MRC de La Matanie dans les documents promotionnels, messages publicitaires, sites Web et lors des événements publics. À cet effet, la MRC de La Matanie fournit certains éléments de visibilité.

Bilan

À la fin de son projet ou au plus tard le 31 décembre 2027, le bénéficiaire doit remplir le formulaire bilan fourni par la MRC et y joindre les pièces justificatives nécessaires (ex : factures).

Dans le cas où le projet n'est pas mené à terme, le promoteur devra rembourser la MRC.

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES	DÉTAILS	POINTAGE
Pertinence du projet	Liens avec les objectifs ciblés de la <i>Politique culturelle</i> de la MRC	/ 20
Retombées artistiques	Développement professionnel et/ou rayonnement local-régional-national	/ 30
Originalité	Valeur ajoutée à la professionnalisation et/ou au rayonnement des œuvres	/ 30
Faisabilité	Échéancier / Budget équilibré / Disponibilité des ressources	/ 10
Implication du milieu et promotion	Lettres d'appui / Promotion adaptée	/ 10
TOTAL		/ 100

PERSONNE-RESSOURCE

Pour informations, contactez **Marie-Claude Soucy**, conseillère en développement territorial à la MRC de La Matanie, au 418-562-6734 poste 211 ou par courriel à marieclaudesoucy@lamatanie.ca.